

La forêt de Ribeauvillé

**Dossier à
conserver**

Le domaine forestier de Ribeauvillé représente une surface de 2224 ha. La majorité de ces forêts s'étend au sein du domaine montagnard. Les surfaces boisées couvrent les deux tiers du ban de la commune, ce qui représente un pourcentage marquant par rapport aux autres communes du piémont alsacien. Cet important patrimoine est souvent méconnu et mésestimé par les habitants de la cité. C'était une grande richesse dans le passé ; dans le futur, la forêt risque de redevenir un enjeu économique et touristique déterminant.



Forêts domaniales, communales et privées

Sur le ban de Ribeauvillé, l'état et la ville se partagent la plus grande part de la surface boisée.

L'ONF gère un espace forestier de 1058 ha, tandis que la commune possède 1037 ha. La part des forêts privées est relativement restreinte et couvre un peu plus d'une centaine de hectares.

La forêt domaniale constitue un bloc compact situé autour des châteaux et s'étendant jusqu'au Taennchel.

Le domaine forestier communal est plus dispersé. Il comporte plusieurs secteurs :

- Un grand espace, appelé jadis Hinterer-Wald ou forêt reculée, allant du Taennchel jusqu'aux portes d'Aubure, comprend les cantons du Isenrain, Iberg, Kalbsrain, Steinweg, Schwarzenberg, Müsbach et Müsberg. L'ensemble couvre 675 ha.
- Le massif du Mühlkopf et du Clauswald, à l'ouest de la ville, autour de la ferme St Nicolas. Il comprend plusieurs cantons : Staffelrain, Blütting, Griechbühl. Sa superficie est de 235 ha.
- Le Altenholtz, au nord-est de la ville, entre les cantons viticoles du Weinbaum jusqu'au Schlüsselstein. Dans ce secteur planté de châtaigniers la ville possède 40 hectares.

En outre la ville est propriétaire de forêts situées en dehors du ban de la commune :

- 16 ha aux Erlen sur le ban d'Illhaeusern.
- 70 ha au lieu dit Walburg, près du Bilstein, sur le ban de Riquewihr.

Le peuplement forestier de la commune se répartit entre 70% de résineux et 30% de feuillus.

Le poids économique de la forêt

La Ville de Ribeauvillé n'exploite plus en régie propre son domaine forestier, mais le gère dans le cadre d'un SIVU, un syndicat intercommunal d'exploitation forestière créé en 2002. Le SIVU recouvre 13 communes adhérentes, auxquelles se sont jointes trois communes du Val d'Argent au 1^{er} janvier 2011 : Lièpvre, Rombach et Ste Croix aux Mines. La vocation de ce syndicat forestier est la mutualisation des moyens humains et techniques. La réglementation en matière d'exploitation de la forêt est devenue contraignante et oblige les bûcherons à travailler par équipe de trois pour des raisons de sécurité. Le SIVU dispose actuellement de deux équipes de bûcherons et de deux ouvriers sylviculteurs intervenant sur l'ensemble des 16 forêts communales adhérentes, soit sur une surface forestière de 6 870 ha. Certains chantiers sont cependant délégués à des entreprises privées (coupes sur pieds, débardage, entretien des chemins forestiers).

Dans les années 1950, la Ville exploitait encore en régie ses forêts avec une quarantaine de bûcherons et autres tâcherons. On mesure

ainsi les progrès techniques réalisés en ce domaine.

Avec les moyens actuels un ouvrier forestier abat le même travail que dix autres il y a soixante ans !

Le bilan d'exploitation de la forêt communale est bénéficiaire. Sur l'exercice 2010 la recette du bois vendu s'élève à 207 500€ à laquelle il faut ajouter les loyers des lots de chasse pour un montant de 47 500€. Les dépenses d'exploitation (salaires, débardage, fournitures, frais de garderie et honoraires ONF) et les travaux patrimoniaux s'élèvent à 155 000€. Le bénéfice de l'exploitation de la forêt communale avoisine donc les 100 000€.

En 2010, la ville a vendu 2164 m³ de bois façonnés destinés au bois d'œuvre, 5337m³ de bois sur pied à des entreprises d'exploitation forestière et seulement 214m³ de bois de chauffage.

Histoire

Au 11^{ème} siècle les forêts appartenaient aux empereurs d'Allemagne qui les cédèrent aux évêques de Bâle. Ces derniers donnèrent ces biens en fief à la Maison des Ribeaupierre au milieu du 12^{ème} siècle. Se libérant très vite de la tutelle épiscopale, les seigneurs s'approprièrent un immense domaine forestier de plusieurs milliers de hectares qui s'étendaient de Ste Marie aux Mines jusqu'au lac Blanc. Ils figuraient parmi les plus grands propriétaires forestiers en Alsace. Ils jouissaient jusqu'à la Révolution du quasi monopole d'exploitation des massifs boisés et l'exclusivité de la chasse.

La forêt, l'un des ressorts économiques de la seigneurie

Actuellement on a du mal à imaginer l'importance du bois dans l'économie locale et nationale durant la période allant du moyen-âge jusqu'au début du 20^{ème} siècle. La seigneurie puis la Ville de Ribeauvillé possédaient deux atouts majeurs qui ont contribué à la richesse de la cité, la vigne et la forêt.

Le bois était alors le seul combustible disponible. Au 18^{ème} siècle on estimait à deux cordes, en moyenne, les besoins d'une famille pour se chauffer et cuire les aliments. Chaque année le magistrat demandait aux seigneurs l'autorisation de couper 2000 cordes (8 000m³) de bois de chauffage.

La viticulture locale était également grande consommatrice de perches. Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle chaque cep avait son tuteur. Pour un hectare de vignes il fallait 7 000 échalas, dont la durée de vie n'excédait guère dix ans.

Jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle, la quasi-totalité des maisons était construite en pans de bois. Le bois d'œuvre nécessitait de grandes quantités de bois façonnés. Les archives de la Ville font état d'une demande d'une coupe de 1 000 arbres de hautes futaies pour en faire des poutres, et ce pour une seule année !

Le bois était la matière première pour de nombreux artisans locaux : tonneliers, menuisiers, charrons.

Dès le 17^{ème} siècle deux grandes activités humaines implantées dans le secteur ont nécessité de telles quantités de bois qu'une partie du massif du Taennchel a été déforestée. Les mines d'argent de Ste Marie aux

Mines avaient besoin de madriers et de poutres de soutènement tandis que les verriers de la Grande Verrerie consommaient tellement de bois pour chauffer la silice qu'ils durent migrer vers un autre vallon encore boisé (les petites Verreries).

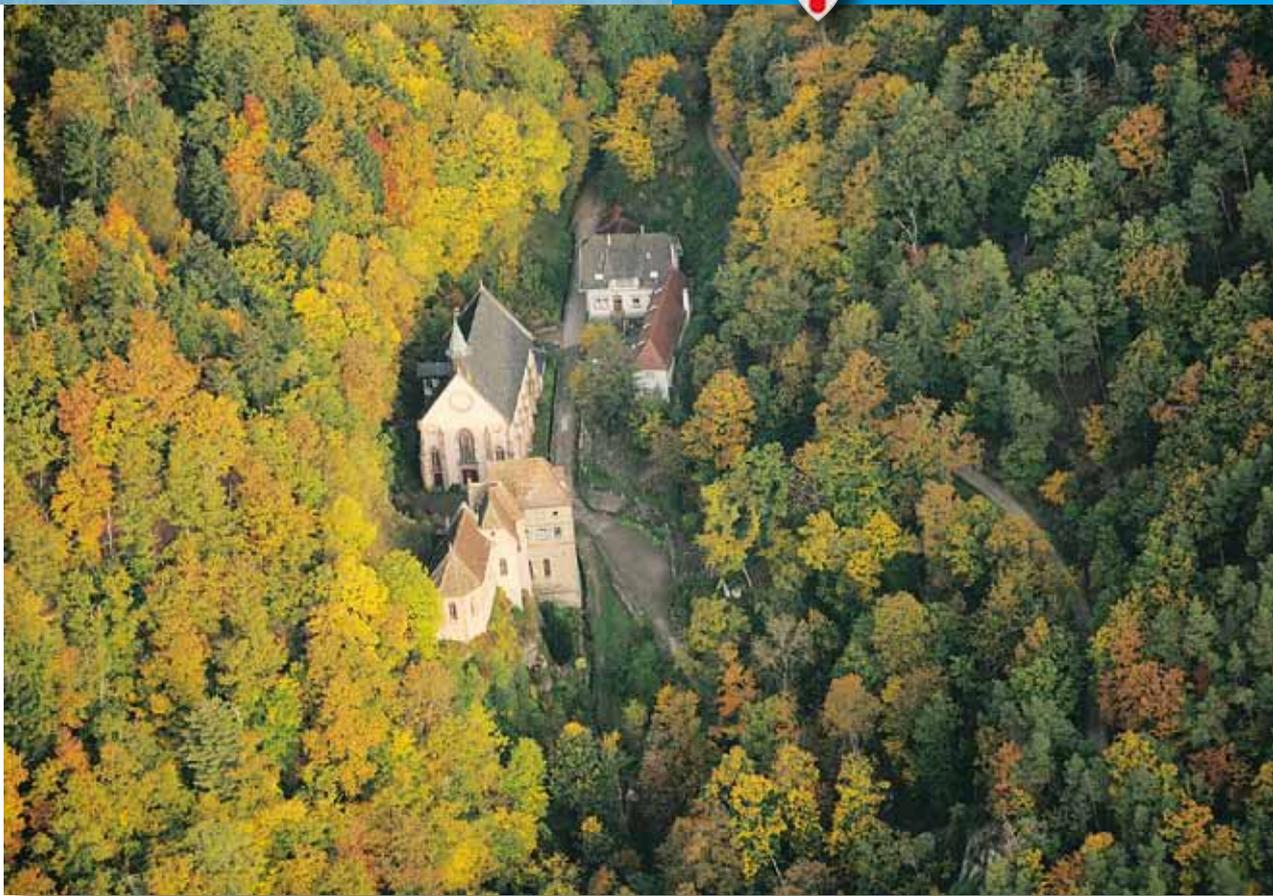
Au 18^{ème} siècle les Deux Ponts favorisèrent l'implantation de fermes isolées dans les zones défrichées et bien exposées. Certaines existent encore : Saxermatt, Schelmenkopf, Kalbplatz ; d'autres ont disparu : Acker, Baracke, Unter-Müsberg, Täufferhütte.

La seigneurie s'est accaparée à son



profit la plus grande partie du domaine forestier mais a accordé aux communautés des droits d'usage des produits secondaires, tels le droit de glandée, de pacage, de ramassage de bois morts.... Les seigneurs se montraient intransigeants avec les fraudeurs. Au moyen-âge les braconniers et les voleurs de bois récidivistes encourageaient jusqu'au bannissement de la Cité.

Au début du 19^{ème} siècle on estime qu'un cinquième de la population de Ribeauvillé vivait, de près ou de loin, de l'exploitation de la forêt. En nous référant aux listes des conscrits nous recensons toute une foule de métiers : bûcheron, garde forestier, voiturier, charbonnier, fagotier, vendeur d'échalas, cantonnier, scieur.....



Le grand tournant de la Révolution

La Révolution marque un tournant décisif dans l'exploitation des forêts. Dès 1782, la bourgeoisie locale élabore des revendications portant sur l'extension des droits d'usage dans les forêts. A ces demandes la seigneurie répond par un refus catégorique. En 1790 les biens seigneuriaux furent confisqués et la Ville de Ribeauvillé revendiqua les forêts ou tout au moins les deux tiers de leur surface. Mais l'Etat ne l'entendit pas ainsi. Son représentant fit appel et le nouveau partage laissa à la commune une surface de 802 ha.

Au sortir de la Révolution le magistrat fit l'amer constat que les forêts communales, largement dévastées pendant les années troubles, ne suffisaient plus aux besoins de la population. Les prix du bois flambèrent et les gens modestes ne pouvaient même plus se payer le bois de chauffage. On ne construisit plus de maisons, faute de bois d'œuvre. En 1807, le maire en appelle à l'empereur pour pouvoir effectuer des coupes de bois dans la forêt domaniale. Le préfet donna son accord pour ces coupes exceptionnelles mais au prix de 24 fr la corde, alors que la municipalité n'était prête à payer que 9 fr. Finalement on trouva un compromis et les familles nécessiteuses eurent droit à des bons de bois de chauffage.

Le boisement du Altenholtz

Le canton du Altenholtz situé au nord de Ribeauvillé, à la limite du ban de Bergheim,

au pied du Schlüsselstein, a toujours fait partie des biens dits « Allmend », non boisés, dont l'usage était communautaire. C'était essentiellement un lieu de pacage pour les animaux domestiques de la Cité. En 1809, le premier adjoint Simon Beysser (grand-père de Bartholdi) proposa à la municipalité d'y planter des châtaigniers afin de fournir aux vignerons des échaldas pour leurs vignes. La première année on y planta 15 000 pièces. Mais il faudra attendre 1870 pour voir les 40 ha du canton entièrement plantés de châtaigniers.

Le cas particulier des forêts du Walbourg et des Erlen

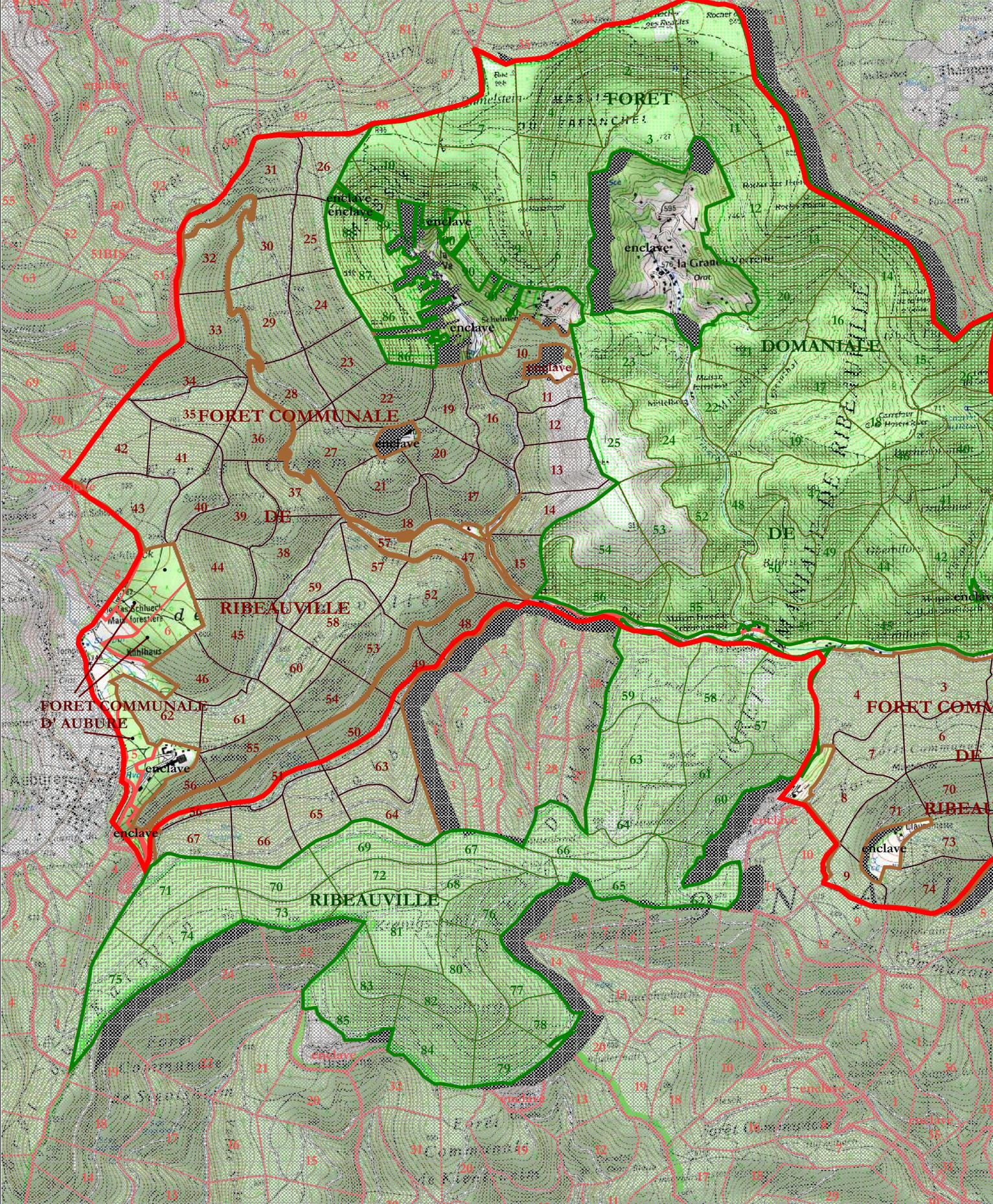
La ville de Ribeauvillé possède deux domaines forestiers situés à l'extérieur du ban communal. Le canton du Walbourg est situé sur la rive droite du Strengbach, derrière l'ancienne quatrième scierie (actuellement distillerie Höll) en remontant vers le Bilstein. Jadis propriété des Habsbourg, ce massif a été légué au 14^{ème} siècle en indivision aux communes de Beblenheim, Bennwihr, Hunawehr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Zellenberg et Riquewihr. Ces sept communes pouvaient jouir en copropriété et à portions égales de leur produit. Après la Révolution chacune de ces communes souhaitait sortir de l'indivision et réclamait sa part. En 1808, le préfet démembra ce domaine et octroya à chaque commune une surface équivalente. En 1810, le maire de Ribeauvillé déposa une requête et demanda que la répartition se

fasse au prorata du nombre de familles de chaque commune. Les élus des autres localités ne l'entendaient pas ainsi. Simon Beysser qui venait d'être nommé maire, intenta alors une action judiciaire. Ce n'est qu'en 1821 que le Tribunal Civil de Colmar donna raison à la Ville de Ribeauvillé. Notre Cité obtint une surface plus grande que les autres localités.

La forêt dite « Gemeinwald », sur le ban actuel d'Illhaeusern, était également indivise entre Ribeauvillé, Bergheim, St Hippolyte, Orschwiller, Elsenheim, Ohnenheim et Guémar. En 1850 cette forêt communautaire fut partagée et la cité des ménétriers obtint le canton des Erlen.

Nous ne mesurons pas toujours la chance d'avoir aux portes de notre Cité un massif forestier de cette importance. Pour les uns c'est un lieu de promenade et de détente, pour d'autres c'est un vecteur économique porteur d'avenir, pour quelques-uns c'est une réserve cynégétique.

Mais nous oublions que la qualité de l'eau que nous buvons et l'air pur que nous respirons dépendent en grande partie de la protection de cet écosystème. La meilleure forêt n'est pas celle qui produit le maximum de bois, mais celle qui contribue le plus à la reconstruction des réserves d'oxygène, à la protection de la biodiversité et surtout à la régulation du régime des eaux. La Ville de Ribeauvillé, en collaboration avec l'ONF, s'emploie à préserver ce poumon vert qui nous assure une qualité de vie que beaucoup nous envient.





DIRECTION TERRITORIALE
ALSACE

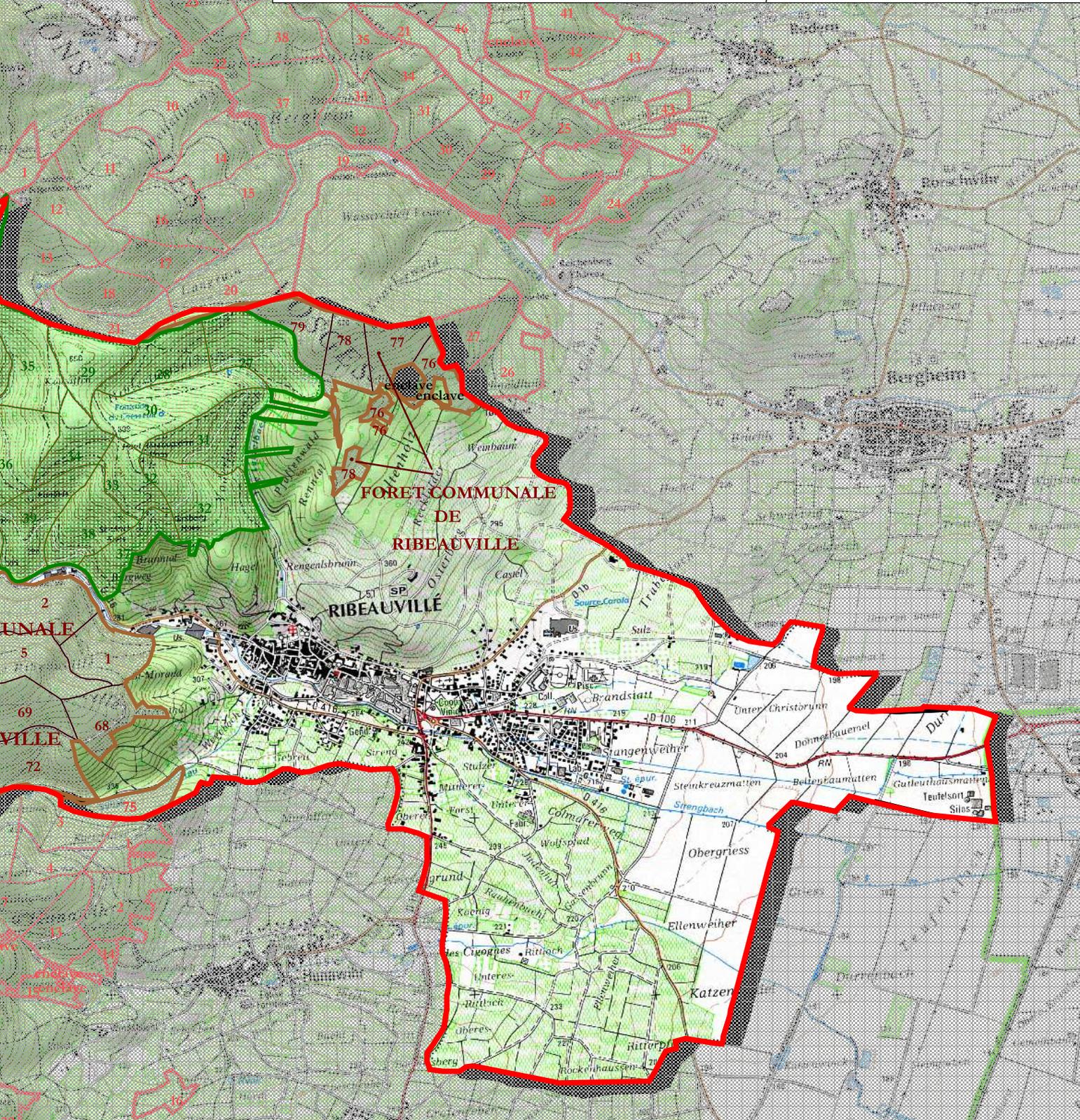
Agence de Colmar

BAN COMMUNAL DE RIBEAUVILLE

Echelle : 1:30000



Site SIG ONF de Colmar - AG - le 1er septembre 2011



**FORET COMMUNALE
DE
RIBEAUVILLE**

UNALE

VILLE

- Sources des données :
- IGN :
 - SCAN 25 : 2007CUI-PUB0242
 - BD ORTHO : 2007CUI-PUB0348
 - BD CARTO administratif : 2007CUI-PUB0422
 - BD CARTO Toponymie : 2007CUI-PUB0339
 - ScanREG : licence n°2009-DPGC04-12
 - BD Topo : licence n°2009-DPGC04-11
 - BD Parcellaire : licence n°2008-DPGC04-27
 - Limites forestières : ONF - 2009
 - Courbes de niveau : IGN (BD alt) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2009
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©

*Forêt communale de Ribeaupville,
surface de 1037 ha,
gérée par M. D'ARCEL Dominique,
triage de Ribeaupville.*